

Accord Hirsch-CFDT

La demi-heure de repas

C'est 105 heures payées par l'APHP à ses agents.
C'est 3 x 35 heures. C'est trois semaines de travail.
210 jours de présence annuelle

7H36' : 36 000 agents concernés.

Je dispose de 18 jours RTT
Je perds 3 jours (fête des mères et forfait protocole).
Je valide mes heures supplémentaires quand elles sont **effectives**.

7H50' : 11 000 agents concernés.

Il est supprimé. Il s'aligne sur le 7H36'
Mon amplitude journalière : elle est réduite tous les jours de 14 mn.
Mes horaires changent : je quitte mon service plus tôt.
Je dispose de 18 jours RTT
Je perds 7 jours (fête des mères et forfait protocole).
Je valide mes heures supplémentaires quand elles sont **effectives**

7H 30' : droit d'option ou nouvel embauché.

Je dispose de 15 jours RTT .
18 heures supplémentaires payées par an (pour les titulaires ayant optés pour ce schéma)

L'alternance jour – après-midi

En service d'hospitalisation, les droits et les devoirs seront les mêmes. La contrainte, s'il y a sera partagée ! Les services iront aux instances (CHSCT et CTLE) pour identifier les effectifs de matinée et ceux d'après-midi. Sur un planning prévisionnel de 3 mois, chaque agent sera informé de ses obligations.

Conséquences de l' Accord HIRSCH-CFDT savoir lire entre les lignes

La demi-heure de repas

la CFDT-HIRSCH vous reproche le coût de votre temps de pause repas ils oublient les 20mn de pause obligatoire au bout de 6 heures de travail (décret n° 2002-9 du 4 janvier 2002)

7H36' : 36 000 agents concernés.

suppression : 2 RR, 2 FP(forfait protocole) + 1 FM (fête des mères) donc au lieu de 207 j de travail ==> 211 j / 212j
heures supplémentaires effectives ? doivent-êtré validées par le cadre présent!!

7H50' : 11 000 agents concernés.

la suppression de cet horaire entraine pour les agents la perte de :
2 RTT, 6 RR, 2 FP + 1 FM donc 11 jours de plus à venir travailler à l'hôpital

7H 30' : droit d'option ou nouvel embauché.

6mn de moins entraînent 3 jours de travail en plus ==> 214 j
perte de 3 RTT (22h) payées 18h /an ==> 1h30 / mois
horaire qui devient obligatoire car défini comme schéma horaire

L'alternance jour – après-midi

Pour fidéliser les nouveaux arrivants, ils les opposent aux anciens.
Depuis quand on peut avoir des plannings à 3 mois ?

Conclusion

Hirsch dit merci à son syndicat car c'est le plan d'économie de 150M€ de l'AP-HP pour 2016 qui entraine la suppression de 2000 postes. Avec les jours gagnés par ce protocole on arrive au 2000 postes. Et on doit dire merci, car ils nous ont sauvés la 1/2 heures de repas!!! Allons tous ensemble exiger le " retrait du protocole HIRSCH-CFDT"